



## DEPARTEMENT DU GARD VILLE D'AIGUES-VIVES

### COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 février 2009

Le dix sept février de l'an deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le douze février 2009.

**PRESENTS** : Mesdames MOUCHET, FOURCAUD, REDON, PRADEILLE, GROSSI, AUDIBERT, CANO ; Messieurs REY, HUMBERT, RICOU, BONFILS, GOELLNER, BLANC Guy, BLANC Louis, FABARON, NIQUET, TISSERAND.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Madame GONZALES pour Madame AUDIBERT ; Madame JORDANA pour Madame MOUCHET ; Monsieur LIBOUREL pour Monsieur HUMBERT ; Monsieur Sylvain ESPAZE pour Monsieur BONFILS ; Monsieur GAZAGNE pour Monsieur Louis BLANC.

**ABSENT** : Monsieur REMY.

**Secrétaire** : Madame Magali PRADEILLE.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2009.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Bernard HUMBERT est nommé Président de la séance pour les votes des comptes administratifs et des comptes de gestion.

Monsieur Jacky REY, Maire, est absent de la séance lors des votes des comptes administratifs et des comptes de gestion.

#### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Monsieur Bernard HUMBERT présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2008 du budget Eau et Assainissement :

##### ***Dépenses de la section de fonctionnement :***

- prévu : 100 000 €
- réalisé : 35 218,60 €

***Recettes de la section de fonctionnement :***

- prévu : 100 000 €
- réalisé : 120 048,29 €

**Excédent de la section de fonctionnement 2007 : 84 829,69 €**

***Dépenses de la section d'investissement :***

- prévu : 500 705 €
- réalisé : 247 787,08 €

***Recettes de la section d'investissement***

- prévu : 500 705 €
- réalisé : 254 722,96 €

**Excédent d'investissement 2007 : 6 935,88 €**

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT EST ADOPTE A L'UNANIMITE. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.)

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2008**

Monsieur Bernard HUMBERT propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la Trésorerie concernant le budget Eau et Assainissement 2008 dont les écritures comptables sont identiques à celles de la commune.

LE COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE DU BUDGET 2008 EAU ET ASSAINISSEMENT EST ADOPTE A L'UNANIMITE. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

**BUDGET GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Monsieur Bernard HUMBERT présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2008 du Budget Général :

***Dépenses de la section de fonctionnement :***

- prévu : 2 664 590,33 €
- réalisé : 1 811 520,27 €

***Recettes de la section de fonctionnement :***

- prévu : 2 664 590,33 €
- réalisé : 2 709 543,72 €

**Excédent de fonctionnement 2007 : 898 023,45 €**

***Dépenses de la section d'investissement :***

- prévu : 1 954 776,33 €
- réalisé : 1 685 670,28 €

***Recettes de la section d'investissement :***

- prévu : 1 960 756,33 €
- réalisé : 870 985,52 €

**Déficit de la section d'investissement 2007 : 814 684,76 €**

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET GENERAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

## **BUDGET GENERAL : COMPTE DE GESTION 2008**

Monsieur Bernard HUMBERT propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte de gestion de la Trésorerie du Budget Général 2008 dont les écritures comptables sont identiques à celles de la commune.

LE COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE DU BUDGET GENERAL 2008 EST ADOPTE A L'UNANIMITE. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

## **BUDGET GENERAL 2009 : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDIT**

Afin de permettre l'acquisition du nouveau véhicule de Police Municipale, Monsieur le Maire propose d'approuver l'ouverture anticipée de crédit du budget général 2009 suivante :

- dépense de la section d'investissement,
- compte 21571 pour un montant de 16.500 €.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

*Monsieur le Maire profite de ces discussions pour présenter les orientations budgétaires 2009.*

## **CLASSE SUPPLEMENTAIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une classe supplémentaire à l'école primaire pour faire face à la croissance prévisionnelle des effectifs, Monsieur le Maire rappelle les travaux envisagés et l'évaluation des coûts.

Afin d'assurer ces travaux dans les meilleures conditions, Monsieur le Maire propose de solliciter la participation financière du Conseil Général du Gard.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire rappelle la consistance du parc informatique de la commune, réparti à la fois à la mairie, aux écoles et à la médiathèque. Afin d'assurer son entretien et son optimisation, il a été décidé de procéder à une consultation des entreprises afin de sélectionner un prestataire. Après l'analyse des offres reçues, l'entreprise Echo System a été retenue pour un montant annuel de 4230 € HT. Ce contrat sera conclu pour 12 mois, reconductible 2 fois.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **EXONERATION DE TAXE SUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET TAURINES**

Monsieur le Maire propose que la commune exonère de la taxe visée à l'article 1561/3/B2 1<sup>er</sup> alinéa du code général des impôts, les manifestations sportive set taurines organisées à Aigues-Vives au cours de l'année 2010.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Considérant les différentes aides attribuées au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal une participation financière de la commune, calculée sur la base de 0,25 € par habitant et modulée en fonction du potentiel fiscal de la commune. Cette contribution est fixée pour la période 2008/2012.

Il rappelle que les actions du FSL permettent notamment :

- le maintien des familles dans leur logement,
- les aides à l'accès au logement,
- l'aide aux charges liées au logement.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **SUBVENTION COMMUNALE**

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 1000 € à l'association Vagabond'Jazz pour le concert et l'animation scolaire du 15 mai 2009.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **ACQUISITION DE TERRAIN**

Dans le cadre de la politique municipale d'acquisition des bois et garrigues à des fins de protection de l'environnement et du patrimoine naturel, Monsieur le Maire propose d'approuver l'acquisition des parcelles A 60 et A 62, d'une superficie respective de 1170 m<sup>2</sup> et 200 m<sup>2</sup> et ce pour un prix de 0,75 € le m<sup>2</sup>.

## **ECHANGES DE TERRAIN**

Monsieur le Maire propose d'approuver les échanges de terrains suivants :

- au bénéfice de Madame Mouchet :
  - o parcelle communale cadastrée A 781 d'une superficie de 1570 m<sup>2</sup>, située la Grosse Ribe,
  - o parcelle communale cadastrée A 545, d'une superficie de 1180 m<sup>2</sup>, située l'Aila d'Aubos.
- au bénéfice de la commune :
  - o parcelle appartenant à Madame Mouchet, cadastrée A 53, située Grand Piot, d'une superficie de 1920 m<sup>2</sup>,
  - o parties des parcelles appartenant à Madame Mouchet, cadastrée E 80 et E 76, situées Mas de Pattus : la superficie sera déterminée par un document d'arpentage et correspondra à une bande de terrain de 4 m le long de cette parcelle.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

(Madame Marlène Mouchet ne prend part ni à la discussion ni au vote).

## **MOTION EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION DU COLLEGE DE GALLARGUES-LE-MONTUEUX**

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet d'ouverture d'un collège à Gallargues-le-Montueux afin de faire face à la croissance des effectifs.

Le Conseil Municipal d'Aigues-Vives, alerté à juste titre par les parents d'élèves de la commune sur l'urgence de la mise en service de ce collège, exprime alors son indignation face aux blocages qui lui ont été signalés en terme de gestion d'effectifs enseignants, de refus de prendre en compte les exigences connues et durables des évolutions de la démographie scolaire du territoire.

Par ailleurs, les élus précisent qu'ils n'acceptent pas que la sécurité des enfants et l'inconfort des familles soient le résultat d'une incapacité aussi flagrante de la politique d'éducation nationale actuelle. Le conseil municipal souhaite donc réaffirmer son soutien au projet.

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE